

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Wilaya D'Oran

Direction De L'administration Locale

Service De La Planification Et Du Suivi Des Programmes De Développement

N° /DAL

NIF/N° 412002000031081

COUNCOURS NATIONAL RESTREINT DE LA MAITRISE D'ŒUVRE

Concours National d'architecture pour Etude pour la realisation d'une infrastructure administrative à Hai Nedjma wilaya d'Oran

La Direction de l'Administration Locale de la wilaya d'Oran, lance un concours national restreint de la maîtrise d'œuvre portant «Concours National D'architecture Pour Etude pour la réalisation d'une infrastructure administrative à Hai Nedjma wilaya d'Oran.»

ELIGIBILITE DES CANDIDATS :

Seuls les bureaux d'études d'architecture nationaux privé agréés ou public soumissionnaire a titre seul ou dans le cadre d'un groupement peuvent participé à ce concours disposants des capacités financière, techniques, juridiques et réglementaires conformes à la réglementation en vigueur sont inviter à soumissionner.

Les candidats doivent impérativement satisfaire aux conditions d'éligibilité suivante :

1-En cas de soumissionnaires seul :

-Capacités professionnelle :

Les candidats doivent disposer :

Une copie du diplôme et de l'agrément délivré par l'ordre des architectes en cours de validité ; et l'affiliation **CASNOS** en cours de validité, les bureaux d'études publics doivent disposer d'un registre de commerce ou un statut de création.

NB : -Les bureaux d'études étatiques sont prévues de participer dans ce cahier des charges.

-les bureaux d'études publics nationaux sont dispensés d'agrément.

Capacité Financière :

Les candidats ayant un chiffre d'affaire cumulé égal ou supérieur à **10.000.000.00DA** en prenant compte des trois meilleurs chiffres d'affaires des 05 dernières années. Les montants doivent être justifiés par les copies des bilans comptables ou toute autres pièces des 03 années concernés.

Capacité Technique :

Disposant des références professionnelles suivantes ;

Références professionnelles :

-Ayant déjà réaliser **un (01) projet d'étude ou étude et suivi** classé à la catégorie «C» ou plus, ou bien **deux (02) projets d'étude ou étude et suivi** classés à la catégorie « B», justifiées par des attestations de bonnes exécutions délivrés par un maître d'ouvrage public (**les études d'adaptation, sont exclues**).

2-En cas de soumissionnaires en groupement :

Pour justifier l'éligibilité du soumissionnaire en groupement momentané : d'architectes et/ou de bureaux d'études d'architecture agréés ou architectes avec ingénieur en génie civile agréés **dont l'architecte doit être le chef de chef de fil** du groupement, il sera tenu compte des capacités de l'ensemble des membres du groupement. A ce titre les membres du groupement ne sont pas tenus de justifier individuellement de l'ensemble des capacités exigées :

-Capacité professionnelle :

- L'architecte chef de fil doit avoir une copie du diplôme et l'agrément délivré par l'ordre des architectes en cours de validité ; et l'affiliation CASNOS en cours de validité.
- Une copie du diplôme et de l'agrément des membres du groupement délivré par l'ordre des architectes en cours de validité et/ou une copie du diplôme d'ingénieur en génie civil.
- Un protocole d'accord liant les membres du groupement, dans laquelle sera mentionné le rapport du prorata de chaque membre du groupement.

Dés que le soumissionnaire en groupement sera retenu le protocole d'accord devra être notarié.

-Capacités Financière :

Les membres du groupement doivent cumuler un chiffre d'affaire égal ou supérieur à **10.000.000.00DA** en prenant compte des trois meilleurs chiffres d'affaires des 05 dernières années. Les montants doivent être justifiés par les copies des bilans comptables ou toute autres pièces des 03 années concernés.

-Capacité Technique :

Les membres du groupement disposant des références professionnelles suivantes :

Références professionnelles :

-Ayant déjà réalisé **un (01) projet d'étude ou étude et suivi classé à la catégorie «C» ou plus, ou bien deux (02) projets d'étude ou étude et suivi classés à la catégorie « B»**, justifiées par des attestations de bonnes exécutions délivrés par un maître d'ouvrage public (**les études d'adaptation, sont exclues**).

- **NB :**

- **Le groupement doit être impérativement solidaire.**
- **Si l'une des conditions d'éligibilité n'est pas satisfaisante, l'offre sera rejeté systématiquement.**

Les bureaux d'étude peuvent retirer le cahier des charges auprès du siège de la wilaya d'Oran. Direction de l'administration Locale-9^{ème} étage «bureau des marché» contre le paiement de la somme **de dix mille dinars algérien (10.000.00DA)** non remboursable à virer à la trésorerie publique de la wilaya d'Oran contre la délivrance d'un récépissé de virement.

Offres doivent être accompagnées obligatoirement des pièces et documents en cours de validité exigés la réglementation en vigueur à savoir :

A)1 - Dossier de candidature :

- 2- Déclaration de candidature renseigné, datée et signée
- 3- Une déclaration de probité : remplis daté et signée
- 4- Extrait de rôle activité apuré ou accompagné d'un échéancier de paiement comprenant le NIF
- 5- Relevé d'identité bancaire RIB
- 6- Attestation d'affiliation à la CASNOS en cours de validité
- 7- Tout document permettant d'évaluer les capacité des candidats

REMARQUE :

Les œuvres présentés par les concurrents doivent être des œuvres inédites (neuves)

Les plis devront être, cachetée sur laquelle seront portées les mentions, ci-après

Concours National d'architecture pour Etude, pour la réalisation d'une infrastructure administrative a Hai Nedjma wilaya d'Oran

A ne pas ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres WILAYA D'ORAN

Direction De L'administration Locale

1- Dans une première phase. La date limite de dépôt des dossiers de candidature correspond au dernier jour de la durée de préparation qui est de 10jours. Soit le à 12h00

*La séance d'ouverture des enveloppes aura lieu le même jour à 13h00 et les soumissionnaires seront invités à assister au processus en séance publique.

2- Dans une deuxième phase. La date limite de dépôt des offres techniques

Ingénierie et Financière , soit après (20 jours) est précisé dans l'invitation adressée aux participants dont les dossiers de candidature remplissent les conditions requises.

*Dans le cas où la date d'ouverture des plis tombe un jour férié ou un week-end, l'ouverture des plis sera reportée à la prochaine journée portes ouvertes à la même heure.

Les contractants sont invités à compléter leur dossier dans un délai de (10 jours) à compter de la date d'ouverture des plis.

Le Wali